



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3375^e séance

Jeudi 5 mai 1994, à 19 h 5

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Gambari	(Nigéria)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Chen Jian
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Pedauye
	États-Unis d'Amérique	M. Grey
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Mérimée
	Nouvelle-Zélande	M. Keating
	Oman	M. Al-Khussaiby
	Pakistan	M. Niaz
	République tchèque	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wood
	Rwanda	M. Bizimana

Ordre du jour

La situation au Mozambique

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (S/1994/511)

La séance est ouverte à 19 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mozambique

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (S/1994/511)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Mozambique une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Afonso (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique, document S/1994/511.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/538, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations antérieures du Conseil.

J'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/1994/419, qui contient le texte d'une lettre datée du 12 avril 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant du Mozambique, à qui j'ai le plaisir de donner la parole.

M. Afonso (Mozambique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois qui présente une importance historique pour l'Afrique dans son ensemble et pour l'Afrique australe en particulier. J'ai eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec vous à maintes reprises et je n'ai donc aucun doute que grâce à vos compétences diplomatiques et universitaires bien connues ainsi qu'à votre vaste expérience dans les affaires nationales, africaines et internationales, les débats du Conseil seront couronnés de succès. Je peux vous assurer que ma délégation vous appuiera dans l'exécution de votre mandat.

Je sais que, dans quelques jours, vous vous rendrez dans notre région — l'Afrique australe — pour assister à la naissance d'une Afrique du Sud unifiée, unie, démocratique et non raciale. Nous croyons fermement que les progrès accomplis sur la voie d'un règlement politique du long conflit en Afrique du Sud contribueront dans une très grande mesure à l'instauration de la paix et de la stabilité régionales et encourageront la concrétisation de changements favorables ailleurs sur notre continent.

Je tiens à féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Colin Keating, de la Nouvelle-Zélande, pour l'excellente façon, active et efficace, dont il s'est acquitté de ses responsabilités en tant que Président du Conseil de sécurité en avril dernier. Je voudrais le remercier très sincèrement pour l'aide qu'il nous a aimablement apportée, à ma délégation et à moi-même, au cours de son mandat.

Je ne peux manquer de réaffirmer le profond respect que mon pays porte au Secrétaire général de l'ONU, S. E.-M. Boutros Boutros-Ghali, pour son attachement soutenu au maintien et à la préservation de la paix et de la sécurité internationales et pour son engagement en faveur du processus de paix au Mozambique.

Ma délégation a attentivement examiné le rapport d'activité instructif sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), contenu dans le document S/1994/511. Alors que l'échéance approche, notre attention se porte maintenant sur ce qu'il reste à faire pour éliminer tous les obstacles sur la voie de la mise en oeuvre intégrale des dispositions de l'Accord général de paix. Nous sommes heureux de noter que d'importants progrès ont été réalisés dans la bonne direction. Si nous nous rappelons où nous en étions il y a quelques mois, nous avons de bonnes raisons d'être optimistes.

Toute la population mozambicaine s'est vivement félicitée de la décision prise par le Président Chissano de fixer aux 27 et 28 octobre 1994 les dates des élections générales multipartites. Cette décision constitue, à mon avis, une des plus importantes réalisations du processus de paix. Elle a été précédée par l'entrée en fonctions de la Commission électorale nationale et les progrès qu'elle a accomplis, qui ont permis au Président d'annoncer cette décision historique. Parallèlement, d'autres mesures importantes ont également été prises depuis la dernière séance du Conseil consacrée à cette question, il y a deux mois. Ces mesures comprennent, entre autres, le début de la démobilisation de toutes les forces, l'assermentation du Haut Commandement conjoint, la mise en oeuvre du programme de formation des Forces de défense du Mozambique (FADM) et la nomination des juges du Tribunal électoral, tant par notre Cour suprême que par le Secrétaire général.

Toutefois, d'importantes questions liées à l'application de l'Accord général de paix ne sont pas encore réglées et exigeront notre plus grande attention au cours des mois à venir. Le cantonnement des forces doit encore être achevé. À cet égard, il faut noter que, au 28 avril 1994, 34 304 des 64 118 soldats gouvernementaux se sont déjà présentés dans les zones de regroupement. Si on ajoute à ce nombre les 14 480 soldats devant être démobilisés *in situ*, on constatera que seuls 14 334 soldats gouvernementaux ne se sont pas encore rendus dans les zones de regroupement. Le gouvernement est fermement résolu de mener à son terme le processus de cantonnement dès que possible.

Au cours de la période examinée, 15 709 des 19 140 combattants de la RENAMO censés rallier les zones de regroupement l'ont déjà fait. En outre, la RENAMO n'a pas encore communiqué le nombre de ses combattants qui doivent être démobilisés *in situ*, qui est estimé à environ 4 000. Nous attendons toujours de la RENAMO qu'elle confirme ce dernier nombre. Une opération arithmétique simple montre que quelque 3 433 combattants de la RENAMO ne se sont pas encore rendus dans les zones de regroupement.

En ce qui concerne la démobilisation, il faut noter que, depuis le début de ce processus, le gouvernement a agi beaucoup plus rapidement. Au 28 avril 1994, le gouvernement avait démobilisé 13 745 soldats, alors que la RENAMO n'avait démobilisé que 561 combattants, soit environ 3 % de ceux devant être démobilisés.

Je vais maintenant aborder la question de la formation des nouvelles Forces de défense du Mozambique. Malgré les progrès accomplis à ce sujet jusqu'à maintenant, il est

clair — six mois avant la tenue des élections générales — que nous sommes loin d'avoir surmonté les conséquences des retards systématiques intervenus et d'avoir atteint le niveau des troupes établi dans l'Accord général de paix.

Il s'agit là d'une question d'une importance décisive pour la création de l'environnement propice à la tenue d'élections générales. Si l'on considère que même le nombre de 30 000 hommes approuvé à Rome est insuffisant pour qu'ils puissent assumer pleinement leurs responsabilités dans un pays aussi vaste que le Mozambique, vu le contexte géopolitique actuellement difficile, nous arrivons à la conclusion que toute nouvelle réduction de ce nombre pourrait sérieusement compromettre la capacité de notre pays à se défendre.

À cet égard, j'aimerais souligner le fait que mon gouvernement comprend tout à fait et mieux que quiconque la nécessité d'une exécution réussie du mandat de l'ONUMOZ et qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre la réalisation de ce but. Mais plus que le succès de l'ONUMOZ, ce qui est en jeu c'est la paix, la réconciliation nationale et la démocratie pour notre pays et notre peuple. Pour ces raisons, nous pensons qu'il est nécessaire de concentrer nos efforts sur la création de conditions adéquates pour la pleine mise en oeuvre de l'Accord général de paix.

Dans ce contexte, mon gouvernement se déclare en faveur du principe selon lequel il faut fixer une date limite précise pour le cantonnement et la démobilisation des forces, en tenant compte des réalités objectives sur le terrain, et du calendrier à respecter pour la formation des Forces de défense du Mozambique et la campagne électorale. Ceci exige que le Gouvernement et la RENAMO, de concert avec l'ONUMOZ, travaillent en étroite collaboration pour aboutir à un consensus sur ces questions décisives.

Mon gouvernement se félicite vivement de l'appel que le Conseil lance aux parties aux termes du projet de résolution pour qu'elles s'acquittent intégralement des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord de Rome et permettent l'accès sans entrave au pays tout entier afin d'assurer la liberté de l'activité politique et économique à tous les partis politiques. En fait, cet appel est destiné uniquement à la RENAMO et à personne d'autre, et il a été réitéré maintes fois par divers partis politiques et représentants de la communauté internationale au Mozambique. Nous espérons que la RENAMO entendra cet appel. La nomination de représentants de la RENAMO le 1er mars en tant que conseillers auprès des gouverneurs provinciaux était précisément destinée à faciliter la solution de ce problème.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, cet arrangement est l'un des éléments clefs de l'intégration administrative et territoriale.

Aussi, nous regrettons que, malgré la nomination de représentants de la RENAMO aux postes de conseillers auprès de dix gouverneurs provinciaux, six mois avant la tenue des élections générales et moins d'un mois depuis le début de l'inscription des votants, la question de l'accès sans entrave à l'ensemble du territoire du Mozambique n'a toujours pas été réglée.

De plus, mon gouvernement est particulièrement troublé par les tentatives croissantes qui sont faites pour soulever des questions étrangères aux engagements pris dans le cadre de l'Accord général de paix. Cela est, comme je l'ai dit, troublant, en particulier venant de la RENAMO, un des signataires de l'Accord de Rome lequel, comme tous s'en souviendront, a demandé deux ans de négociations intenses.

Nous croyons fermement que, étant donné que nous nous rapprochons de la date des élections, nous devrions décourager vigoureusement la référence à des questions étrangères qui pourraient, à terme, remettre en cause la mise en oeuvre de l'Accord général de paix et, de ce fait, conduire à des conséquences imprévisibles. Pour mon gouvernement, la RENAMO est tout à fait consciente du type d'accord qu'elle a signé à Rome, ainsi que de son contenu et de son objectif final.

Mon gouvernement aimerait que le Conseil réexamine ces questions et adopte les mesures nécessaires et appropriées susceptibles de dynamiser et de concrétiser la pleine mise en oeuvre de l'Accord de Rome par toutes les parties. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, malgré toutes les tâches difficiles qui nous attendent, les principales conditions politiques pour l'achèvement dans les délais prévus de l'Opération des Nations Unies au Mozambique sont réunies. Tout ce qu'il faut maintenant est d'aider et d'encourager les parties à traduire en actes leur volonté politique. Pour notre part, nous sommes prêts à aller dans ce sens.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mozambique pour les paroles très généreuses qu'il a prononcées à mon endroit.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais, Monsieur le Président, vous présenter mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Votre tâche ne sera pas facile en ce moment où le Conseil a un emploi du temps extrêmement chargé et un certain nombre de questions complexes à examiner. Nous pensons néanmoins que grâce à votre talent diplomatique avéré et à vos remarquables qualités de leader, vous guiderez nos travaux sur la voie du succès. Vous pouvez compter sur le soutien sans limite de notre délégation.

J'aimerais aussi saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Colin Keating, de la Nouvelle-Zélande, pour la qualité exceptionnelle de son travail aux fonctions de Président du Conseil durant le mois passé, où nos délibérations ont été tout aussi difficiles.

J'ai écouté avec un grand intérêt et beaucoup d'attention la déclaration que vient de faire le Représentant permanent du Mozambique, l'Ambassadeur Pedro Comissario Afonso, dans laquelle il a décrit en détail les réussites et les difficultés restantes et fait un certain nombre de recommandations concernant le processus de paix au Mozambique. J'ai été intéressé par son commentaire au sujet des événements historiques qui ont lieu actuellement en Afrique du Sud et de l'apport positif que ceux-ci pourraient avoir sur la stabilité d'autres régions de l'Afrique australe.

J'aimerais exprimer ma gratitude au Secrétaire général pour son rapport extrêmement utile et exhaustif sur la situation actuelle au Mozambique, contenu dans le document S/1994/511. Un tel rapport confirme ce que nous pensions : la situation générale au Mozambique évolue de façon encourageante. Le Secrétaire général souligne un certain nombre d'événements positifs récents dans la recherche de la paix depuis l'adoption de la résolution 898 (1994), en février dernier. Parmi les résultats positifs du processus de paix en cours, je voudrais mentionner en particulier l'annonce faite par le Président Chissano de la tenue des élections générales les 27 et 28 octobre 1994, de la mise en place de la Commission électorale nationale, et de l'établissement de ses bureaux provinciaux.

En même temps, il convient de rappeler que le regroupement et la mobilisation des troupes sont en cours, ainsi

que la formation des nouvelles Forces de défense du Mozambique. Tous ces éléments montrent que des progrès tangibles ont été accomplis dans les délais prévus dans l'application de l'Accord général de paix entre les parties mozambicaines. Tout cela contribue certainement au succès de l'application de l'Accord de Rome et ouvre la voie d'une paix générale et durable à un pays auquel le Brésil est uni par des liens ancestraux, culturels et historiques.

Mon gouvernement voudrait rendre tout particulièrement hommage au Président Joaquim Chissano pour les qualités politiques dont il a fait preuve pendant tout le processus de paix. Les qualités d'homme d'État du Président Chissano ont permis non seulement la signature de l'Accord de Rome mais également son application pondérée. Il a fait preuve du leadership et de la sagesse politique nécessaires pour amener l'autre partie à participer au processus mozambicain et ouvrir une nouvelle ère de paix et de stabilité dans un pays ravagé pendant si longtemps par la guerre. Nous sommes convaincus que M. Dhlakama et la RENAMO, l'autre partie, feront preuve de la même volonté politique et de la même bonne foi en remplissant les obligations qu'ils ont contractées aux termes de l'Accord général de paix.

Le processus de paix au Mozambique traverse une phase cruciale et des éléments importants de l'Accord de Rome restent à appliquer. L'appui de la communauté internationale tout entière et le rôle que joue l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) dans le bon déroulement du processus de paix ne sauraient être surestimés.

Le rôle de l'ONUMOZ a été crucial dans les domaines politique et militaire, qui sont étroitement liés. Depuis l'adoption de la résolution 898 (1994), ma délégation s'inquiète de la possibilité de voir réduire la composante militaire de l'ONUMOZ, ce qui mettrait en péril le processus de paix, qui semble pourtant bien près de connaître le succès. La simple description des activités opérationnelles menées par les forces des Nations Unies dans tout le Mozambique révèle l'importance qu'elles revêtent pour le processus de paix. Elles s'étendent du maintien de la sécurité dans les corridors, le long des grands axes routiers et des voies principales, dans les aéroports et dans les dépôts régionaux d'armes rendues par les deux parties jusqu'à la sécurité des installations logistiques.

Nous partageons pleinement l'évaluation du Secrétaire général selon laquelle la réduction de l'infanterie est un sujet de préoccupation. La délégation brésilienne continue d'estimer que la réduction de cet élément de l'ONUMOZ

est prématuré, alors que la démobilisation des troupes mozambicaines est en cours et que les nouvelles Forces de défense du Mozambique ne sont pas encore pleinement opérationnelles. Nous ne sommes toujours pas convaincus de l'opportunité de faire des économies marginales lorsque l'on compare l'objectif plus large et bien plus important d'un règlement pacifique couronné de succès au Mozambique.

Le libellé de la résolution 898 (1994) est très clair à cet égard : on ne procéderait à aucune réduction de l'élément militaire de l'ONUMOZ si cela devait compromettre la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat. Dans ces conditions, ma délégation aurait préféré d'autres mesures que celles qui sont envisagées dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous voterons néanmoins pour ce projet de résolution pour deux raisons essentielles : d'une part, parce que nous portons un grand intérêt et sommes très attachés à l'évolution du processus politique dans le pays frère du Mozambique et, d'autre part, parce que le projet de résolution renouvelle l'engagement pris par la communauté internationale d'aider le Mozambique à trouver la paix et la stabilité politique intérieure.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles très aimables qu'il m'a adressées.

M. Olhaye (Djibouti) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue, Monsieur le Président, et pour vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Nous sommes certains que, grâce à votre vaste expérience et à vos talents rares et éprouvés, vous fournirez au Conseil le leadership dont il a besoin au cours de cette importante période.

Nous voudrions également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Colin Keating, de la Nouvelle-Zélande, pour la façon exemplaire dont il a dirigé le Conseil au cours d'un mois très chargé. Son calme et son imperturbabilité nous ont été très utiles.

Bien qu'un certain nombre de questions de procédure restent à régler et que certains accords d'ordre général doivent se traduire par des mesures concrètes, il est encourageant de noter, dans l'excellent rapport présenté par le Secrétaire général sur le Mozambique, que des progrès sont en cours. Le rassemblement des troupes des deux parties a eu lieu, la remise et le stockage des armes se poursuit, la démobilisation est en cours et les nouvelles Forces de

défense du Mozambique ont été constituées au mois de mars.

La mise aux niveaux prescrits des effectifs de la nouvelle armée semble être très en retard, ce qui pourrait avoir des conséquences sur la sécurité nationale à l'avenir. Le problème semble tenir aux ressources financières du Gouvernement, qui ne sont peut-être pas suffisantes pour offrir un choix de carrière attrayant aux recrues éventuelles. Ce problème a retardé la démobilisation et pourrait signifier que les objectifs projetés des Forces de défense du Mozambique et de démobilisation ne seront pas réalisés dans les délais prévus.

Ces contingences auraient pu servir de prétexte pour retarder le processus de paix et les élections, mais il est extrêmement encourageant de constater qu'il n'en a rien été. Le Gouvernement a officiellement annoncé que les élections se tiendraient les 27 et 28 octobre 1994 et, avec la RENAMO, a décidé que ces dates seraient tenues même si les Forces de défense du Mozambique n'arrivaient pas à être constituées aux niveaux requis à temps. Le fait qu'il n'y a pas eu d'activités militaires menaçant sérieusement le cessez-le-feu ou l'ensemble du processus de paix souligne l'esprit qui semble animer les deux parties et leur volonté d'achever le processus d'unité nationale sous un nouveau gouvernement.

Il est indispensable, bien sûr, que le Mozambique relance et intensifie ses efforts dans le domaine de la croissance économique qui a été considérablement retardée du fait des dernières hostilités. Le déminage a été un obstacle formidable au déroulement de ce processus, notamment à la production alimentaire, et ma délégation est heureuse de constater que le Secrétaire général continue d'attacher beaucoup d'importance à cette question. Malheureusement, le cyclone «Nadia», qui a frappé le pays le 24 mars, semble avoir eu des conséquences destructrices très vastes sur l'infrastructure et sur les récoltes en général, ce qui pourrait se traduire par des pénuries alimentaires importantes dans de nombreuses régions, alors que les perspectives de la prochaine récolte ne sont que peu prometteuses. Avec le problème des mines, c'est là une autre raison cruciale pour que le Mozambique s'efforce d'appliquer avec la rapidité requise l'Accord de paix, tienne des élections et installe un gouvernement d'unité nationale. Ce n'est qu'alors que la croissance économique et le développement pourront réellement progresser.

Dans le domaine de l'aide humanitaire, ma délégation est heureuse de voir que la communauté internationale a contribué au Fonds d'affectation spéciale créé pour aider le

Mozambique dans ses programmes de regroupement et de démobilisation, de déminage et de formation professionnelle. Le Secrétaire général a également créé un fonds d'affectation spéciale pour aider à l'inscription des partis politiques afin de leur permettre de mener des activités électorales; cela mérite aussi un appui.

Enfin, ma délégation note et apprécie les efforts que déploie le Secrétaire général pour contenir les coûts de l'ONUMOZ tout en redéfinissant son mandat, ses activités et ses effectifs. La mise en place de la police civile des Nations Unies (CIVPOL) concordera, dans la mesure du possible, avec la réduction des unités militaires et d'autres personnels d'appui afin de maintenir les coûts aux niveaux prescrits; mais, en même temps, les objectifs de surveillance, de formation et de leadership ne devront pas en souffrir.

Nombreux sont ceux qui doivent, semble-t-il, être loués dans l'effort qui est déployé au Mozambique, depuis les membres de l'ONUMOZ jusqu'aux institutions des Nations Unies, en passant par les organisations non gouvernementales et le Représentant spécial. Ma délégation appuiera par conséquent le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1994/538.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 916 (1994).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

M. Mérimée (France) : La délégation française est heureuse de vous voir présider ce Conseil et vous assure de

sa pleine coopération. Elle remercie aussi votre prédécesseur, l'Ambassadeur Keating, pour l'excellent travail qu'il a accompli au cours du mois précédent, en assurant une présidence du Conseil qui n'a pas été facile.

Ma délégation se félicite des progrès qui ont été accomplis par les parties pour que l'Accord général de paix conclu entre le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO soit pleinement appliqué.

Un certain nombre d'étapes ont, en effet, été franchies qui laissent penser que le calendrier des élections initialement prévu sera mis en oeuvre. Le Président Chissano a annoncé le 11 avril que les élections se tiendront les 27 et 28 octobre 1994. La Commission électorale nationale a été mise en place, ainsi que ses dépendances régionales. En principe, l'inscription sur la liste électorale doit débiter dans une vingtaine de jours.

Pour aboutir à ce résultat, les parties ont continué à faire preuve de responsabilité et de retenue. Depuis la signature des Accords de Rome, le cessez-le-feu a été respecté. De façon plus récente, la démobilisation des forces et le transfert des armes ont pu commencer. Certains retards inquiétants ont certes été constatés. Ils sont liés pour la plupart à la mise en oeuvre du processus. Il faut espérer, alors que les centres de regroupement prévus ont été créés, que les deux parties tiendront les délais pour achever cette démobilisation qui constitue un point central dans l'application des Accords de paix.

Tous ces développements montrent que les parties ont fermement l'intention d'aboutir. Ma délégation souhaite féliciter à ce titre les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général qui a réussi à convaincre les uns et les autres que cette issue politique et pacifique était la seule possible.

Pour autant, il est souhaitable que le Conseil continue de procéder à un examen régulier de la situation au Mozambique, notamment pour ce qui concerne les domaines dans lesquels des retards ont été enregistrés.

Ma délégation, pour sa part, ne ménagera aucun effort pour que les Mozambicains, en se rendant prochainement aux urnes, puissent ainsi donner le signal de la reconstruction de leur pays et de son développement démocratique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Djibouti des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Grey (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, nous nous félicitons de votre accession à vos nouvelles fonctions de président du Conseil, et nous savons que vous dirigerez les travaux du Conseil avec style, esprit et détermination. Nous félicitons également l'Ambassadeur Keating de la manière compétente et novatrice dont il a assumé la présidence, le mois dernier.

Les États-Unis se félicitent des progrès du processus de paix au Mozambique, présentés dans le rapport du Secrétaire général, en date du 28 avril. Nous sommes particulièrement heureux que les élections aient été fixées pour les 27 et 28 octobre. Le Gouvernement des États-Unis est fermement convaincu que tout nouveau retard non seulement serait inacceptable pour la communauté internationale, mais porterait un grave préjudice aux propres intérêts du Mozambique. Les élections sont essentielles pour faire progresser le processus de réconciliation nationale et de reconstruction économique.

Cependant, le rapport du Secrétaire général indique clairement qu'il reste encore beaucoup à faire d'ici aux élections d'octobre. Il faut trouver le moyen de mener à une conclusion rapide le processus de démobilisation qui semble stagner. Nous pensons qu'il serait sage de fermer les zones de regroupement aux nouveaux arrivants dès le 1er juin, afin d'achever le processus de démobilisation le 15 juillet. Nous espérons que les deux parties coopéreront avec l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) pour vérifier les effectifs des troupes restant à regrouper, aussi bien dans les zones de regroupement qu'ailleurs, et pour faire tout ce qui est possible pour accélérer leur démobilisation.

Les difficultés de constitution d'une nouvelle armée sont également une source de préoccupation. Le recrutement a été lent, et il semble bien que l'instruction de l'effectif de 30 000 hommes envisagé par l'Accord de Rome ne sera pas terminée et que les troupes ne seront pas opérationnelles pour le début des élections. Cet état de choses ne devrait pas empêcher la tenue des élections. Pour éviter la perspective d'avoir à maintenir dans l'oisiveté de nouveaux soldats dans les camps, en attendant que soient mis au point à leur intention des programmes de formation supplémentaires, nous suggérons fortement que le recrutement de la nouvelle armée soit suspendu pendant la période électorale. En outre, étant donné que le sous-développement et le marasme économique représentent une réelle menace pour la sécurité du Mozambique, nous croyons qu'il faudrait envisager sérieusement de créer une nouvelle armée nationale plus réduite.

Les obstacles aux progrès dans le processus de paix ne sont pas tous d'ordre militaire. Il est également important de surmonter les nombreuses barrières administratives et logistiques qui font obstacle à l'inscription des électeurs et à la campagne électorale. C'est pourquoi, les États-Unis se sont associés aux autres membres du Conseil pour demander instamment au Gouvernement et à la RENAMO d'appuyer sans réserve les travaux de la Commission électorale nationale et de veiller à ce que toutes les régions du pays soient ouvertes aux activités électorales. Nous sommes également préoccupés par l'absence apparente de coopération qui devrait être apportée aux autorités de police mozambicaines par les observateurs de police civils de l'ONUMOZ. L'élément de police des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer en aidant la police mozambicaine à mettre en place les conditions propices à des élections libres et justes. Son déploiement doit être facilité par tous les moyens possibles.

Malgré les problèmes qui s'annoncent, le Secrétaire général s'est dit convaincu que les conditions sont réunies pour que l'ONUMOZ puisse terminer sa mission dans les délais prévus et il a indiqué qu'il soumettrait en juillet un calendrier définitif pour son achèvement. En outre, nous espérons recevoir les estimations révisées des coûts de l'ONUMOZ qui, selon le Secrétaire général, ne devraient pas dépasser les crédits actuellement autorisés. Nous attendons également de voir la mise en oeuvre de ses plans de réduction du personnel militaire en surnombre.

En prorogeant le mandat de l'ONUMOZ jusqu'au 15 novembre, le Conseil de sécurité a montré qu'il est assuré que le succès du processus de paix est en vue. Il reste aux Mozambicains à décider, en dernier ressort, si leur pays deviendra un nouvel exemple d'espoir et de réconciliation nationale en Afrique australe.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wood (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis, d'emblée, de vous présenter les meilleurs voeux de la délégation du Royaume-Uni à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Ma délégation souhaite également exprimer son admiration à l'Ambassadeur Keating, de la Nouvelle-Zélande, qui a admirablement dirigé les travaux du Conseil au mois d'avril.

Ma délégation se félicite du rapport du Secrétaire général, dans lequel il présente les progrès accomplis dans

la mise en oeuvre de l'Accord général de paix pour le Mozambique depuis l'adoption de la résolution 898 (1994). Nous sommes particulièrement heureux que le Président Chissano ait annoncé, le 11 avril 1994, que les élections se tiendraient les 27 et 28 octobre de cette année. C'est là un grand pas en avant. Il est essentiel de s'en tenir à cette date limite.

Les quelques semaines à venir sont décisives pour assurer le succès de la mise en oeuvre du processus de paix. Les parties doivent maintenant redoubler d'efforts pour respecter le calendrier électoral. De nouvelles tergiversations ne serviraient les intérêts de personne. Pour le Mozambique, les élections et la mise au point définitive et réussie du règlement de paix représentent un nouveau départ. Pour la communauté internationale, le respect du calendrier est crucial.

Nous restons extrêmement préoccupés par la lenteur des progrès réalisés en ce qui concerne l'application de certains aspects essentiels de l'Accord. Le regroupement des troupes a pris du retard. Il faut absolument qu'il soit achevé le 1er juin, comme prévu dans la résolution que nous venons d'adopter. L'ONUMOZ n'a toujours pas reçu d'informations exactes sur les effectifs des troupes restant à regrouper et n'a toujours pas accès aux bases militaires pour vérifier la présence de matériels militaires. Il est essentiel que cela soit fait maintenant. De même, la démobilisation avance trop lentement. Les deux parties, en particulier la RENAMO, doivent s'engager à achever la démobilisation d'ici au 15 juillet. Pour nous, c'est la clef d'une mise en oeuvre réussie du processus de paix.

Mon gouvernement est aussi préoccupé par la lenteur de la formation des nouvelles Forces de défense du Mozambique. Nous espérons que le Gouvernement du Mozambique et la RENAMO s'emploieront à désigner rapidement les soldats nécessaires pour constituer les Forces de défense. Ceux-ci doivent recevoir régulièrement leur solde. La formation de la nouvelle armée doit être accélérée. Nous nous félicitons vivement de ce que le Zimbabwe ait offert son aide pour la formation de bataillons d'infanterie, et nous espérons que cette offre sera rapidement acceptée.

Nous reconnaissons que l'autre étape cruciale de la réussite du processus électoral est la transformation de la RENAMO en un parti politique. Nous appuyons l'appel lancé dans la résolution à la communauté internationale pour qu'elle contribue au Fonds d'affectation spéciale pour la RENAMO afin d'aider financièrement à la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Mon gouvernement vient de verser une somme de 500 000 livres à ce fonds.

Nous appuyons également l'appel en faveur du versement de contributions au fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux partis politiques enregistrés.

Nous pensons que les élections au Mozambique peuvent avoir lieu à la date prévue si les parties y sont décidées. Nous les exhortons à faire preuve de la volonté politique voulue. Pour sa part, la communauté internationale fera tout ce qui est en son pouvoir pour les y aider et se refuse à accepter autre chose qu'un parfait résultat.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses aimables paroles.

M. Kovanda (République tchèque) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence. Vous avez dirigé avec succès plusieurs autres organes des Nations Unies, où vous avez amplement fait la preuve de vos qualités de chef et d'un sens de l'humour fort apprécié.

Qu'il me soit permis aussi de remercier mon excellent ami, l'Ambassadeur Colin Keating, qui, le mois dernier, a fait face avec enthousiasme et un grand dévouement à plusieurs questions importantes et extrêmement difficiles.

Plusieurs pays d'Afrique situés au sud de l'équateur sont actuellement confrontés à des situations politiques extrêmement variées. D'un côté du spectre, il y a l'enfer du Rwanda. Ma délégation est atterrée par la situation qui règne dans ce pays et elle est choquée de voir que ni le Conseil de sécurité ni le Secrétariat n'ont réussi jusqu'ici à décrire les massacres perpétrés au Rwanda autrement que par le seul mot qui convienne : celui de génocide.

A l'autre extrémité du spectre, il y a les événements encourageants auxquels on assiste dans la République d'Afrique du Sud. Malgré tous leurs défauts, nous pensons que les récentes élections, que certains de nos propres représentants ont observées, seront confirmées comme ayant été libres et régulières. Nous sommes encouragés de voir que le niveau de la violence qui a précédé les élections, bien que tragique, ait été contrôlé, et nous félicitons les nouveaux dirigeants du pays et leur souhaitons bonne chance.

Quelque part entre ces deux pôles se trouvent l'Angola et le Mozambique. La situation en Angola n'est toujours pas claire. Les élections ont eu lieu, mais une partie a refusé d'en respecter les résultats, et la lutte a repris dans le pays. Des négociations interminables se poursuivent entre les

adversaires à Lusaka. Et si les négociations s'éternisent les combats s'éternisent également.

S'il est un enseignement que nous avons tiré de la situation en Angola c'est qu'on multiplie les chances d'une transition ordonnée si les adversaires sont démobilisés avant les élections. Nous appliquons cette leçon au Mozambique.

Certains progrès ont été faits depuis que nous avons discuté pour la dernière fois de la situation dans ce pays. Nous sommes toutefois préoccupés par le relâchement qui se manifeste constamment dans l'exécution des engagements préélectoraux auxquels les parties ont souscrit. Le processus de démobilisation n'a commencé qu'en mars, au lieu de janvier, et on ne peut plus rien y faire maintenant. On aurait pu espérer pourtant qu'étant donné ce début tardif la démobilisation progresserait à un rythme accéléré; au lieu de cela, elle s'est récemment ralentie. Le regroupement des troupes restantes est pratiquement au point mort. Les retards dans la démobilisation de plus de 150 000 hommes de la milice et des forces paramilitaires sont un sujet de préoccupation. Il y a des problèmes à propos de la vérification des matériels militaires dans diverses installations. Les deux parties contrôlent certaines bases militaires, dont l'accès est interdit à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

La mise sur pied des nouvelles Forces de défense du Mozambique prend elle aussi beaucoup plus de temps que prévu. La création de ces Forces est cependant critique, non seulement en tant que symbole d'un nouveau pays, mais aussi, du point de vue pratique, pour lutter par exemple contre la montée inquiétante du banditisme et pour protéger les couloirs de transport, qui sont essentiels pour le Mozambique ainsi que pour les pays voisins sans littoral.

D'autre part, il y a l'aspect politique des événements au Mozambique. Il importe particulièrement à cet égard que la date des élections ait été fixée aux 27 et 28 octobre. Cela nous donne un objectif précis à atteindre. La rapidité des activités militaires et organisationnelles préélectorales doit viser à respecter cette date, et la volonté exprimée par les parties d'accélérer la mise en oeuvre des Accords de Paz crée un climat propice au succès des élections.

Du reste, les leaders des deux parties se sont récemment rencontrés et sont convenus que le gouvernement accélérerait le rassemblement de ses troupes et que la RENAMO accentuerait le rythme de sa propre démobilisation. Tout cela est encourageant.

Mais d'une façon générale, la question qui se pose est peut-être de savoir si le verre est à moitié vide ou à moitié plein. Ma délégation pense qu'il est prudent de s'en tenir aux actes plutôt qu'aux paroles. Et si l'on regarde les faits, c'est-à-dire la situation sur le terrain, nous craignons que le verre soit encore à moitié vide. Nous surveillerons de près la rapidité avec laquelle il se remplira.

Le rapport du Secrétaire général, qui est à la fois détaillé et équilibré, souligne aussi les difficultés concrètes que la Commission électorale nationale risque de rencontrer. Vu l'expérience de l'Afrique du Sud, nous soulignons l'importance de l'éducation des électeurs, les difficultés que présente l'enregistrement des électeurs et la nécessité de veiller à ce que tout le monde puisse voter même dans les endroits les plus reculés du pays.

Le rôle que les Nations Unies continuent à jouer pour faciliter le passage du Mozambique du chaos aux élections est manifeste. Il est très encourageant d'apercevoir la lumière au bout du tunnel. Au cours des deux dernières années, les Nations Unies ont lancé une dizaine d'opérations de maintien de la paix. Mener à bien une opération importante — ce que prévoit notre résolution pour l'ONUMOZ — constituera un important jalon, non seulement pour le Mozambique, mais pour le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies tout entier.

La République tchèque est l'un des 19 pays, sur les 30 au total qui fournissent du personnel à l'ONUMOZ, dont des officiers servent dans les rangs de l'ONUMOZ en tant qu'observateurs militaires. Nous sommes fiers de pouvoir apporter notre modeste contribution au processus de paix dans ce pays, et je rends ici hommage à toute l'opération des Nations Unies, aux soldats, aux observateurs militaires, à la police civile et, enfin, au programme d'assistance humanitaire des Nations Unies qui n'est pas le dernier à le mériter.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République tchèque des paroles particulièrement aimables qu'il m'a adressées.

M. Chen Jian (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis sûr que grâce à votre vaste expérience et à vos talents de diplomate, les travaux du Conseil seront excellemment dirigés durant ce mois.

Je tiens également à saisir cette occasion pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Colin Keating,

de la Nouvelle-Zélande, de sa contribution remarquable au succès des travaux du Conseil le mois dernier.

La délégation chinoise note avec satisfaction que grâce aux efforts conjoints des Nations Unies et des deux parties au Mozambique, d'importants progrès ont été accomplis dans le processus de paix en cours dans ce pays, et ce dans de nombreux domaines. Le Président Chissano a annoncé que des élections auront lieu les 27 et 28 octobre 1994. Il s'agit là assurément d'un pas important vers l'établissement de la paix au Mozambique et d'un fait nouveau encourageant.

Nous avons toutefois noté aussi la persistance de certaines difficultés dans la mise en oeuvre de l'Accord général de paix, difficultés qu'il reste à surmonter.

Le processus de paix au Mozambique se trouve actuellement à une étape cruciale, et il ne reste plus beaucoup de temps avant les élections prévues pour octobre. Compte tenu de ce que l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) joue un rôle important dans l'accélération du processus de paix au Mozambique, la délégation chinoise appuie la recommandation du Secrétaire général de renouveler le mandat de l'ONUMOZ, et elle a voté pour la résolution qui vient d'être adoptée.

L'expérience de l'ONUMOZ a prouvé que, tant que les deux parties au conflit continueront de bonne foi à rechercher un règlement à leurs problèmes par la négociation et d'appliquer inébranlablement les accords qu'elles ont conclus, il leur est tout à fait possible, avec l'aide de la communauté internationale, de mettre fin aux souffrances passées et d'ouvrir de nouvelles perspectives.

C'est sur cette base-là que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies aboutiront. Nous espérons sincèrement que, moyennant les efforts conjoints des parties, l'ONUMOZ pourra prendre sa place parmi les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui ont été couronnées de succès. Le Mozambique a besoin de paix et de stabilité. L'Afrique, elle aussi, a besoin de paix et de stabilité. Ce n'est que dans des conditions de paix et de stabilité que le développement économique et le progrès social peuvent être réalisés et que les peuples peuvent vivre dans le bonheur et la prospérité.

C'est pourquoi nous exhortons les deux parties au Mozambique à saisir l'occasion qui se présente à elles, d'adopter des mesures concrètes et efficaces et de coopérer pleinement avec l'ONUMOZ dans la mise en oeuvre de l'Accord général de paix et des résolutions pertinentes du

Conseil de sécurité. Cela garantira la tenue des élections comme prévu, créant ainsi les conditions qui permettront d'arriver rapidement à la réconciliation nationale et à l'établissement de la paix et de la stabilité tant attendues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Pedauye (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous exprimer mes félicitations pour la manière avisée dont vous dirigez les travaux du Conseil, faisant ainsi la preuve de votre expérience et de vos excellentes qualités professionnelles. Sachez que vous pouvez compter sur l'aide et la coopération de la délégation espagnole.

Je tiens aussi à exprimer la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Colin Keating, de la Nouvelle-Zélande, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé nos travaux durant le mois d'avril.

Le Conseil vient d'adopter à l'unanimité la résolution 916 (1994), qui renouvelle le mandat de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) jusqu'au 15 novembre 1994. Ma délégation se félicite de cette importante décision qui trace la voie à suivre pour aboutir à la tenue d'élections libres et justes au Mozambique.

L'annonce faite par le Président du Mozambique le 11 avril dernier selon laquelle des élections générales seront organisées les 27 et 28 octobre prochains a été accueillie avec satisfaction et espoir par la communauté internationale. La fixation de cette date historique est la preuve concrète de la ferme volonté de respecter le calendrier révisé prévu pour la pleine application de l'Accord général de paix et de couronner ainsi un processus de paix qui permettra au peuple mozambicain de définir son avenir et d'en décider.

Dans son rapport du 28 avril dernier, le Secrétaire général fait état de certains retards concernant le regroupement et la démobilisation des troupes ainsi que la formation des nouvelles forces de défense du Mozambique, retards qui préoccupent le Conseil et dont il est dûment fait état dans la résolution que nous venons d'adopter. Ma délégation a bon espoir que la volonté politique conjointe du Président Chissano et de M. Dhlakama, volonté évidente lors de la réunion du 8 avril où ils ont décidé d'un commun accord que le gouvernement accélérerait le regroupement de ses troupes et que la RENAMO accentuerait le rythme de sa démobilisation, portera ses fruits et se fera sentir sur le terrain.

Pour surmonter ces retards, la résolution que nous venons d'adopter engage instamment les parties à respecter le délai du 1er juin 1994 pour l'achèvement du regroupement des forces et celui du 15 juillet pour l'achèvement de la démobilisation. Les parties doivent également veiller à communiquer à l'ONUMOZ des renseignements exacts sur le nombre des effectifs restant à regrouper et lui donnent accès à toutes leurs bases militaires afin de vérifier le matériel militaire ainsi que le nombre de combattants se trouvant encore à l'extérieur des zones de regroupement.

Nous avons pris bonne note, en nous en félicitant, de la déclaration que vient de faire le Représentant permanent du Mozambique, l'Ambassadeur Comissario Afonso, dans laquelle il a fait remarquer que son gouvernement est pleinement conscient de la nécessité, pour l'ONUMOZ de s'acquitter pleinement de son mandat, et qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre cet objectif.

Nous estimons qu'il faut accélérer le processus pour que la période préélectorale puisse commencer au Mozambique, période durant laquelle la Commission électorale nationale jouera un rôle fondamental et l'élément de police civile de l'ONUMOZ (CIVPOL) contribuera à améliorer le climat de respect de la loi et de l'ordre public dans tout le pays, assurant ainsi la liberté et la transparence nécessaires au déroulement normal des élections.

Les parties doivent également permettre à l'ONUMOZ, et notamment aux observateurs de la police, l'accès sans entraves aux zones placées sous leur contrôle, et doivent permettre la même chose à toutes les forces politiques du pays, afin de garantir la liberté des activités politiques sur tout le territoire du Mozambique.

Nous pensons, comme le Secrétaire général, qu'il est possible de tenir des élections libres et justes au Mozambique, si certaines conditions minimales sont réunies, à savoir : le libre accès de la Commission électorale nationale à toutes les régions du pays; la participation la plus large possible des partis politiques à tous les niveaux du processus électoral; le libre accès aux moyens d'information de l'État; l'appui logistique du gouvernement et de la communauté des donateurs au processus électoral, et l'engagement plein et inconditionnel des parties à accepter les résultats des élections une fois que la Commission électorale nationale les aura déclarées libres et justes et que ces résultats auront été confirmés par les Nations Unies.

L'Espagne suit très attentivement l'évolution du processus de paix au Mozambique, et elle a sérieusement misé, depuis le début, sur un avenir rempli d'espoirs pour

ce pays, auquel nous sommes unis par des liens étroits d'amitié et de coopération. La preuve en est notre participation à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ), qui vient d'être réaffirmée par l'envoi d'observateurs espagnols, auxquels seront confiées des fonctions de police. C'est pourquoi nous nous félicitons de ce que le Conseil continue de s'efforcer de faire du processus de paix au Mozambique un nouvel exemple de concorde pour le continent africain.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Keating (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Le Conseil est à nouveau saisi d'un ordre du jour extrêmement difficile, mais votre expérience et vos compétences diplomatiques bien connues nous assurent que nos travaux seront dirigés avec efficacité. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance aux membres du Conseil pour les paroles aimables qu'il ont adressées à ma délégation et à moi-même.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général de son rapport sur la situation au Mozambique. Ce rapport met en relief divers événements positifs survenus dans le cadre du processus de paix qui se déroule actuellement dans ce pays. La Nouvelle-Zélande se félicite de l'attachement manifesté par les parties à l'égard du maintien du cessez-le-feu au Mozambique et de la mise en oeuvre des dispositions de l'Accord général de paix. Les rencontres qui ont eu régulièrement entre le Président Chissano et M. Dhlakama ont été cruciales à cet égard, et nous sommes persuadés que la poursuite du dialogue entre les deux dirigeants représente la meilleure façon de conserver l'élan acquis.

Nous nous félicitons de l'annonce faite par le Président Chissano selon laquelle des élections générales auront lieu les 27 et 28 octobre prochain. Cette annonce représente un progrès important, et ma délégation espère qu'elle est le signe de l'intention des parties de respecter le calendrier établi par le Conseil de sécurité. Par l'adoption de la présente résolution, le Conseil a de nouveau souligné l'importance que revêt l'adhésion des parties à ce calendrier.

Le début du processus de cantonnement et de démobilisation des troupes est une autre source de satisfaction, de même que les efforts déjà réalisés pour assurer la formation des nouvelles Forces de défense du Mozambique. Il y a toutefois eu d'importants délais dans la mise en oeuvre de

ces processus. Nous sommes particulièrement préoccupés de voir que le regroupement des troupes semble être maintenant pratiquement au point mort et qu'il n'ait pas encore été possible de se mettre d'accord sur le moyen de faire progresser le processus de formation des nouvelles Forces de défense.

Ma délégation aimerait souligner que l'achèvement en temps opportun de ces processus est vital si l'on veut faire en sorte que des élections libres et honnêtes aient lieu en octobre prochain. Les parties doivent honorer leurs engagements au titre de l'Accord général de paix, et le faire selon le calendrier prévu. Elles doivent également apporter leur pleine coopération à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

Le Secrétaire général note que le programme de déminage des Nations Unies a lui aussi subi d'importants retards. Il s'agit d'une question qui préoccupe particulièrement ma délégation étant donné que la Nouvelle-Zélande a fourni des experts en déminage à l'ONUMOZ. Le déminage est un élément clef du processus de paix, et les retards qui continuent de se faire sentir dans ce domaine se répercutent sur d'autres programmes importants, tels que ceux qui visent à aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays et celles qui y reviennent. Nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général d'accélérer le programme de déminage. Nous comptons que cette question sera traitée en détail dans son prochain rapport, qui paraîtra en juillet.

La résolution que nous venons d'adopter est importante. Elle couvre la période finale, et vitale, de la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Elle proroge le mandat de l'ONUMOZ jusqu'à la fin de cette période, à concurrence des effectifs proposés par le Secrétaire général. Ma délégation se félicite de l'intention du Secrétaire général de maintenir à leur niveau actuel les effectifs des observateurs de l'ONUMOZ. Nous estimons que les observateurs ont un rôle essentiel à jouer dans la période qui nous sépare des élections, notamment dans la phase faisant suite à la démobilisation, lorsque le cessez-le-feu devra être attentivement surveillé.

La Nouvelle-Zélande partage aussi la prudence du Secrétaire général au sujet de nouvelles réductions de la composante militaire de l'ONUMOZ avant la tenue des élections. Soyons clairs : des perspectives très réelles de voir le processus de paix s'achever avec succès existent au Mozambique. Il serait vraiment tragique que le processus échoue lors de la phase finale en raison d'un manque de ressources ou de personnel.

Bien sûr, nous comptons que les dépenses de l'ONUMOZ continueront d'être surveillées de près et nous espérons que des économies seront dûment réalisées lorsque faire se pourra.

La Nouvelle-Zélande a toujours appuyé l'Accord général de paix comme étant la voie conduisant à une paix durable au Mozambique. Nous avons également apporté un appui concret au processus de paix au moyen de notre participation au déminage et de notre soutien aux programmes humanitaires en cours dans ce pays.

Je terminerai en félicitant le Secrétaire général, son Représentant spécial et le personnel de l'ONUMOZ pour le travail qu'ils ont accompli et qu'ils continuent d'accomplir au Mozambique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens d'abord à exprimer la satisfaction que ressent ma délégation à vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Ensuite, je tiens à remercier l'Ambassadeur Colin Keating, de la Nouvelle-Zélande, du travail accompli le mois dernier, lequel a été, à notre avis, aussi difficile qu'exceptionnel.

Ma délégation a soigneusement pris note du rapport détaillé présenté par le Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ). Nous nous réjouissons évidemment des progrès réalisés par les parties — le Gouvernement du Mozambique et la Resistência Nacional Moçambicana (RENAMO) — dans la mise en oeuvre de l'Accord général de paix, dont le couronnement devrait être l'aboutissement de ce processus, à savoir l'organisation des élections prévues pour les 27 et 28 octobre prochain. Nous nous félicitons aussi du maintien du cessez-le-feu, de l'amorce du programme de formation des nouvelles Forces de défense du Mozambique et de l'entrée en fonctions de la Commission électorale nationale.

Le début de la démobilisation et du cantonnement des troupes des deux parties est un fait particulièrement encourageant. Mais, comme d'autres, nous sommes quelque peu préoccupés par le retard constaté dans l'application de ces aspects importants de l'Accord général de paix. À cet égard, nous lançons un appel aux parties pour qu'elles renouvellent leur engagement, mettent en oeuvre pleinement et sans retard les dispositions de l'Accord et apportent leur

appui total à l'important processus électoral en cours, y compris au travail qui incombe à la Commission électorale nationale.

Tout en soulignant que la responsabilité du succès du processus en cours incombe en fin de compte — cela va de soi — au peuple mozambicain, qui en sera le bénéficiaire, ma délégation considère que la communauté internationale ne doit pas cesser d'apporter son soutien à ce processus afin de coopérer à sa complète réalisation dans les termes et les délais convenus. À ce propos, nous saluons l'oeuvre réalisée par l'ONUMOZ, à laquelle la République argentine contribue par la fourniture d'un hôpital militaire situé à Maputo et d'observateurs militaires.

Par la présente résolution, nous appuyons également la prorogation du mandat de l'ONUMOZ jusqu'au 15 novembre prochain, conformément au redéploiement recommandé par le Secrétaire général dans son dernier rapport, et sans préjudice de la réalisation effective de son mandat.

Nous demandons instamment à toutes les parties de coopérer avec l'ONUMOZ et, en particulier, avec les observateurs de police qui ont été déployés conformément à la résolution 898 (1994). Nous leur demandons de respecter la date fixée pour la tenue des élections, à savoir fin octobre. Nous voudrions aussi souligner les efforts déployés et les activités menées avec succès par le Secrétaire général, par l'intermédiaire de son Représentant spécial, et ceux de l'Organisation de l'unité africaine dans la mise en oeuvre de l'Accord général de paix. Nous espérons que ces efforts concertés ainsi que la réalisation des objectifs de paix et de reconstruction assureront un avenir prometteur au Mozambique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Tout d'abord, permettez-moi, Monsieur le Président, au nom de la délégation de la Fédération de Russie, de vous souhaiter plein succès dans l'accomplissement de votre tâche difficile aux fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Nous sommes reconnaissants au Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Colin Keating, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'avril.

La Fédération de Russie a appuyé le projet de résolution adopté aujourd'hui qu'elle considère comme une étape importante du Conseil de sécurité dans l'accomplissement réussi du processus de paix et la tenue d'élections générales conformément au calendrier établi. Comme souligné dans le rapport du Secrétaire général contenu dans le document S/1994/511, les conditions politiques essentielles à cet égard sont réunies.

La décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité appelle directement les parties mozambicaines à accélérer la mise en oeuvre de l'Accord de paix et à régler les questions spécifiques relatives à la préparation des élections. Les questions relatives à l'Assemblée et à la démobilisation des troupes ainsi qu'à la création d'une nouvelle armée sont particulièrement importantes. À cet égard, nous considérons comme extrêmement importantes les dispositions de la résolution demandant instamment aux parties de corriger effectivement les déséquilibres et disproportions qu'elles ont laissé apparaître et leur demandant de respecter le calendrier établi pour le processus de paix, ce qui permettra de renforcer le climat de confiance et de coopération constructive entre elles durant cette phase décisive du règlement. Pour nous, c'est précisément une telle démarche et non la mise à l'écart de problèmes complexes jusqu'à la période post-électorale qui nous permettra d'éviter des complications qui, comme nous le montre notre expérience dans le règlement de conflits dans d'autres pays, peuvent compliquer la réalisation d'un processus de réconciliation nationale dans ses dernières étapes.

Il reste peu de temps avant les élections au Mozambique, et nous sommes convaincus que toutes les parties au Mozambique utiliseront à bon escient les conditions favorables que leur a offertes la communauté internationale, élimineront les problèmes en suspens et se prépareront aux élections, puis tiendront ces élections.

Nous partons de l'hypothèse que le Conseil de sécurité continuera de suivre avec attention le déroulement du processus de paix au Mozambique en vue d'éviter tout contretemps dans le strict respect du calendrier arrêté pour les élections et dans l'exécution intégrale du mandat de l'ONUMOZ.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Nigéria.

La résolution que nous venons d'adopter est un pas très important fait sur la voie du processus d'exécution du mandat des Nations Unies concernant le Mozambique. Ma délégation se réjouit d'avoir voté pour, étant donné que ce texte souligne l'engagement de la communauté internationale à la concrétisation du processus de paix au Mozambique qui, mené à son terme logique, permettra au pays d'entrer dans une nouvelle ère de paix et de développement. Nous sommes également très encouragés par l'analyse prometteuse des événements au Mozambique présentée par mon ami et frère, l'Ambassadeur Pedro Comissario Afonso, dans sa déclaration devant le Conseil.

Le rapport du Secrétaire général, contenu dans le document S/1994/511, du 28 avril 1994, qui a constitué le fondement de la présente résolution, relève, entre autres, trois difficultés principales qui doivent être résolues avant la date limite des élections en octobre.

Tout d'abord, il y a les retards persistants dans la mise en oeuvre des principaux aspects de l'Accord général de paix, en particulier le regroupement et la démobilisation des troupes, des milices et des forces paramilitaires, ainsi que la formation des nouvelles Forces de défense du Mozambique. Ensuite, les parties ont été réticentes à fournir des informations précises quant au nombre de soldats restant à regrouper. Enfin, seul un accès limité a été accordé à l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ) pour la vérification de matériel militaire dans les bases militaires.

D'autre part, le rapport du Secrétaire général fait état de cette nouvelle importante : le Président du Mozambique a annoncé que les élections générales auraient lieu les 27 et 28 octobre 1994 et qu'à cet effet, la Commission électorale nationale avait été mise place. De même, certains responsables ont été désignés, et le Président du Mozambique, M. Chissano, et le Président de la RENAMO, M. Afonso Dhlakama, ont poursuivi régulièrement leur dialogue. En outre, le cessez-le-feu est resté en vigueur dans tout le Mozambique et, le 8 avril, le Gouvernement et la RENAMO ont conclu un accord obligeant le Gouvernement à accélérer le regroupement des troupes et la RENAMO à accélérer, de son côté, le rythme de sa démobilisation en vue de respecter la date du 1er juin 1994 pour l'achèvement du regroupement des troupes et celle du 15 juillet 1994 pour l'achèvement du processus de démobilisation. Pour sa part, cependant, le Conseil de sécurité doit s'assurer qu'une réduction de la composante militaire de l'ONUMOZ ne compromettra pas l'environnement sécuritaire indispensable à la tenue d'élections libres et loyales prévues pour octobre 1994.

Le Gouvernement du Nigéria est convaincu que le Mozambique peut compter sur toutes les promesses d'un effort international réussi dans ce pays. Pour un certain nombre de raisons, il reste que la résolution que nous venons d'adopter est non seulement de circonstance mais aussi tout à fait appropriée.

Premièrement, elle prolonge le mandat de l'ONUMOZ jusqu'au 15 novembre 1994, au-delà de la date des élections du 28 octobre 1994 afin de laisser suffisamment de temps aux opérations pour ralentir leur rythme et à la situation post-électorale pour se stabiliser. Ensuite, elle demande aux parties — en particulier à la RENAMO — de

respecter pleinement les dispositions de l'Accord général de paix, d'accélérer le regroupement des troupes ainsi que le rythme de leur démobilisation.

En troisième lieu, s'agissant des nouvelles Forces de défense du Mozambique, la résolution demande aux parties de faire en sorte que le plus grand nombre possible de soldats soient formés en vue des nouvelles Forces de défense du Mozambique avant la tenue des élections. Enfin, la résolution accueille favorablement l'amorce de déploiement des observateurs de police des Nations Unies, autorisé au paragraphe 2 de la résolution 898 (1994) du 23 février 1994, et souligne l'importance que le Conseil attache à ce que les parties apportent leur coopération pleine et entière aux observateurs de police de l'ONUMOZ.

Enfin, ma délégation apprécie le rôle extrêmement important que la communauté internationale a continué de jouer au Mozambique. Nous saluons en particulier les efforts de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et des autres organisations humanitaires travaillant au Mozambique. Nous leur demandons de ne pas relâcher leurs efforts et de continuer de fournir leur aide financière et humanitaire jusqu'au rétablissement de la paix et de la stabilité au Mozambique, c'est-à-dire lorsque la victoire sera assurée pour tout le peuple mozambicain.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres noms sur la liste des orateurs. Le Conseil a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 20 h 40.